



**RÈGLEMENT DU CHALLENGE  
DE LA COMMUNE LA PLUS SPORTIVE  
Bourgogne  
Côte d'Or - Nièvre - Saône-et-Loire - Yonne  
EDITION 2011**

**- Article 1 – Objet du Challenge**

Le Comité Régional Olympique et Sportif (C.R.O.S.) et les quatre Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (C.D.O.S.) de Bourgogne, organisent **tous les deux ans**, avec le soutien de différents partenaires institutionnels, le Challenge de la Commune la plus sportive. Ce challenge est décliné au niveau départemental et régional en fonction du nombre d'habitants des communes qui concourent.

Le dossier de candidature est disponible en retournant le coupon de demande de participation au C.D.O.S. de votre département ou au C.R.O.S., en fonction de la catégorie de concours (adresses en fin de document).

**- Article 2 – Catégories ouvertes**

Les C.D.O.S. organisent le Challenge de la Commune la plus sportive de leur département. Deux catégories sont ouvertes :

- **1<sup>ère</sup> catégorie : les communes de moins de 3 000 habitants, disposant d'au moins 5 équipements sportifs** (la liste des équipements sportifs de chaque commune est consultable sur le site Internet du Recensement des Equipements Sportifs (RES) du Ministère de la Santé et des Sports : [www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr)).
- **2<sup>ème</sup> catégorie : les communes de 3 000 à 8 999 habitants.**

Le C.R.O.S. organise le Challenge de la Commune la plus sportive de la Région. Une catégorie est ouverte :

- **3<sup>ème</sup> catégorie : les communes de 9 000 habitants et plus.**

La référence de population retenue pour classer une commune dans une catégorie est celle de l'INSEE : population municipale légale 2007 des communes, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Population des communes	Côte d'Or	Nièvre	Saône & Loire	Yonne	Bourgogne
inférieure à 3.000 hab. avec au moins 5 équipements	<b>113</b>	<b>45</b>	<b>146</b>	<b>115</b>	419
de 3.000 à 8.999 hab.	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	51
9.000 hab. et plus	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>20</b>

### - Article 3 – Dossiers de candidature

Les communes souhaitant s'inscrire au Challenge de la Commune la plus sportive doivent demander le dossier de candidature auprès du C.D.O.S. de leur département pour les catégories 1 et 2 et auprès du C.R.O.S. de Bourgogne pour la catégorie 3. Le dossier et les tableaux annexes seront adressés par messagerie électronique.

L'inscription d'une commune au Challenge de la Commune la plus sportive est prise en compte lorsqu'elle a adressé, préférentiellement par messagerie électronique, son dossier de candidature, dûment complété, au C.D.O.S. concerné ou au C.R.O.S. Une confirmation de réception sera adressée par le C.D.O.S. ou le C.R.O.S.

Date limite de dépôt des dossiers : **le 31 janvier 2011**

La participation au Challenge implique, de la part des candidats, la pleine et entière acceptation du présent règlement.

### - Article 4 – Commissions de validation des dossiers et Jurys

Il est constitué, dans chaque C.D.O.S. (pour les catégories 1 et 2) et au C.R.O.S. (pour la catégorie 3) **une Commission**, chargée d'assurer l'étude des dossiers et de valider leur conformité avant de les présenter à un Jury.

**Un jury** est mis en place dans chaque département (catégorie 1 et 2) et pour la région (catégorie 3). Il se réunira dans le **courant du premier semestre 2011**. Il pourra être amené à demander, le cas échéant, de plus amples renseignements, ou se rendre sur place.

Les jurys désigneront, pour chaque catégorie, la commune la plus sportive du Département (catégorie 1 et 2), la commune la plus sportive de la Région (catégorie 3).

**Les décisions des jurys sont sans appel.**

Exemple de composition des Jurys			
Jurys départementaux (catégories 1 et 2)		Jury régional (catégorie 3)	
Structure représentée	Nbr	Structure représentée	Nbr
Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne	1	Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne	2 à 4
Comité Départemental Olympique et Sportif	2 à 4	Comité Départemental Olympique et Sportif	4
Association des Maires du Département	1	Association des Maires des Départements	4
Conseil Général du Département	1		
Conseil régional de Bourgogne	1	Conseil régional de Bourgogne	1 à 2
Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du département	1		
		Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale	1
Comité Départemental des Offices Municipaux des Sports du département	1		
		Comité Régional des Offices Municipaux des Sports	1
Presse et média	1 à 2	Presse et média	1 à 2
Partenaires privés	1 à 2	Partenaires privés	1 à 2
Association d'intérêt départemental oeuvrant à la valorisation et au respect de l'éthique sportive	1		
		Association d'intérêt régional oeuvrant à la valorisation et au respect de l'éthique sportive	1
<b>TOTAL</b>	<b>11 à 15</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 à 20</b>

### - Article 5 – Communes lauréates et remise des Trophées

Les communes lauréates dans leur catégorie seront avisées par courrier et invitées à organiser **au cours du deuxième semestre 2011** une cérémonie de remise de Trophée.

La commune lauréate dans chaque catégorie pourra utiliser officiellement dans sa communication, l'appellation de « **Commune la plus sportive de "nom du département ou de la région" – 2011** » en association avec le nom du C.D.O.S. ou du C.R.O.S. concerné et le logo créé pour le Challenge.

Les Communes lauréates en 2011 ne pourront pas participer aux 2 éditions suivantes du Challenge.

## **ADRESSES UTILES**

### **COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (C.D.O.S.) de Côte d'Or**

CREPS de Bourgogne-Dijon - 15, rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON

Tél. : 03 80 45 84 85 - Fax : 03 80 43 98 16

*e-mail* : [cdos-21@wanadoo.fr](mailto:cdos-21@wanadoo.fr) – *site Internet* : <http://cotedor.franceolympique.com>

### **COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (C.D.O.S.) de la Nièvre**

Résidence Saint-Etienne - 3, rue du Sort - 58000 NEVERS

Tél. : 03 86 61 35 00 - Fax : 03 86 61 87 77

*e-mail* : [cdos-58@wanadoo.fr](mailto:cdos-58@wanadoo.fr) – *site Internet* : <http://nievre.franceolympique.com>

### **COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (C.D.O.S.) de Saône-et-Loire**

Maison des Sports – Espace 71 - 16, rue des Prés - 71300 MONTCEAU-LES-MINES

Tél. : 03 85 57 63 00 - Fax : 03 85 57 63 00

*e-mail* : [cdos71@wanadoo.fr](mailto:cdos71@wanadoo.fr) – *site Internet* : <http://www.cdos71.asso.fr>

### **COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (C.D.O.S.) de l'Yonne**

Maison des Sports 12, boulevard Galliéni - BP 11 - 89010 AUXERRE CEDEX

Tél. : 03 86 52 09 92 - Fax : 03 86 52 13 17

*e-mail* : [cdos89@wanadoo.fr](mailto:cdos89@wanadoo.fr) – *site Internet* : <http://yonne.franceolympique.com>

### **COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (C.R.O.S.) de Bourgogne**

CREPS de Bourgogne-Dijon - 15, rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON

Tél. : 03 80 41 77 99 – Fax : 03 80 76 93 98

*e-mail* : [comite-olympique-bourgogne@wanadoo.fr](mailto:comite-olympique-bourgogne@wanadoo.fr) – *site Internet* : <http://www.cros-bourgogne.com>